



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 26 juin 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC N°2026-03-019 DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS SCOLAIRES, DE LOISIRS CRÉATIFS, DE JEUX-JOUETS ET D'OUVRAGES DIDACTIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2113-10, L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique, relatifs notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

Vu la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un marché de fourniture et livraison de matériels scolaires, de loisirs créatifs, de jeux-jouets et d'ouvrages didactiques,

Vu la publicité relative à la procédure d'appel d'offres ouvert lancée sur le site internet de la Commune, sur la plateforme acheteur AWS le 9 avril 2026 et sur le journal BOAMP ainsi que sur le Journal Officiel de l'Union Européenne le 9 avril 2026,

Vu les offres proposées au pouvoir adjudicateur par les différents candidats PL Diffusion, Lacoste, SAS DECITRE et Papeterie PICHON SAS,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 juin 2026 de retenir comme économiquement les plus avantageuses les offres de la société PL DIFFUSION pour les lots n° 1 à 3, celle de la société LACOSTE pour le lot n° 4 et celle de la société DECITRE pour le lot n° 5,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues sous réserve que celles-ci produisent les attestations fiscales et sociales,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Ressources du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. Romain MILLARD,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les lots 1 à 5 du marché de fourniture et livraison de matériels scolaires, de loisirs créatifs, de jeux-jouets et d'ouvrages didactiques avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juin 2026, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ces marchés ainsi qu'à leurs éventuels avenants, à savoir :

N°	Société	Montant annuel € HT
Lot n°1 : Fournitures scolaires	PL DIFFUSION	montant minimum annuel 5 000,00 € HT montant maximum annuel 32 000,00 € HT
Lot n°2 : Fourniture pour travaux artistiques	PL DIFFUSION	montant minimum annuel 5 000,00 € HT montant maximum annuel 20 000,00 € HT
Lot n°3 : Fourniture de jeux et jouets maternelles, élémentaires et pré-ados	PL DIFFUSION	montant minimum annuel 2 000,00 € HT montant maximum annuel 20 000,00 € HT
Lot n°4 : Fourniture de jeux et jouets 0-3 ans	LACOSTE	montant minimum annuel 2 000,00 € HT montant maximum annuel 8 000,00 € HT



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
N°DEL 2026-06-073

N°	Société	Montant annuel € HT
Lot n°5 : Fourniture d'ouvrages didactiques	DECITRE	montant minimum annuel 2 000,00 € HT montant maximum annuel 15 000,00 € HT

DIT que le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2026. Le contrat est reconductible 3 fois de manière tacite pour les mêmes montants et pour une durée de 12 mois.

PRECISE que l'acheteur peut prendre la décision de ne pas reconduire le contrat 3 mois avant la date de fin de la période d'exécution en cours.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution de ce marché seront inscrits au budget communal des exercices 2026 à 2030.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER